Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260515-DEL_2026_53-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026 A 20H00
(Extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le six mai , s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Pascal DOURLEN, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian LE COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Bejamin TANNEAU, Éric TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Hervé LE TROADEC à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Loïc BOURDON à Christian LOUSSOUARN
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Killian DILIGEART à Florian LE COSSEC
Gérard BRAUD à Lucile LACHAUSSEE-ROY

Nbre de conseillers en exercice : 27
Quorum : 14
Nbre de présents : 22
Nbre de procurations : 5
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Le procès verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a désigné M. Gilles DELELIS comme secrétaire de séance.

2026-53 TRAVAUX POUR LA RENOVATION DES CLASSES DE SAINTE MARINE, LOT 1 : CVC – PLOMBERIE : APPROBATION AVENANT N°1

Monsieur Le Maire présente le dossier.

VU le Code de la Commande Publique ;
VU les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2022-96 par laquelle le Conseil Municipal, dans sa séance du 13/12/2022, donne délégation au Maire de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 ;
VU la délibération n°2023-11 en date du 7 mars 2023, approuvant le projet de rénovation des classes de Sainte-Marine et du remplacement du système de chauffage actuel ;
VU la délibération n°2024-61 en date du 2 juillet 2024 autorisant la commune à conventionner avec le SDEF pour une mise à disposition des services dans le cadre dudit projet ;
VU la décision du Maire n°2024-11 en date du 24 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise AKAJOULE ;
VU la décision du Maire n°2025-06 en date du 24 juillet 2025 attribuant le marché de travaux pour les lots 2, 3 et 5, et constatant l'absence d'offre pour les lots n°1 et 4 ;
VU la délibération n°2025-63 en date du 14 octobre 2025 attribuant le marché de travaux pour les lots n'ayant pas reçu d'offre ;

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260515-DEL_2026_53-DE

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL	MONTANT HT AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT HT (Après avenant)	% cumulé par rapport au montant marché
1 : CVC - PLOMBERIE	PROTHERMIC	141 580,41€	+ 5 751,13€	147 331,54€	+4.06%

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Approuver l'avenant n°1 porté sur le tableau ci-dessus,
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces de cet avenant,

Pour copie conforme
Le 15 mai 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

